

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009

1. CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI.

Conformément à l'article L 322.4.7 du Code du Travail et du décret 2005-243 du 17/03/2005, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Loi de Cohésion Sociale permet sous certaines conditions de mettre en place en partenariat avec le Pôle Emploi, agissant pour le compte de l'Etat, un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Le CM, considérant l'opportunité d'un tel contrat, autorise le Maire à signer une convention CAE entre l'Etat et la Commune employeur, ainsi que le contrat de travail correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- **L'assemblée procède à la mise en place des permanences pour la tenue du bureau de vote du 7 juin 2009 concernant l'élection des représentants au parlement européen :** Monsieur le Maire énumère les listes en présence pour ce scrutin.
- **Evolution du dossier PLU :** après déplacement du Maire au Cabinet du Bureau d'Etude, le plan de zonage est enfin conforme au rapport du Commissaire Enquêteur et aux demandes de modifications. Quelques détails restent à revoir concernant le plan de présentation et le règlement.
- **Procédure de mise en redressement judiciaire pour Le Cœur de Meaulne :** le résultat de l'examen du rapport établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie permettra notamment de mettre en évidence les dysfonctionnements à remédier.
- **« Pass Foncier » :** Le Maire présente ce dispositif national qui permet d'accéder plus facilement à la propriété. En effet, le candidat n'est concerné au départ que par la construction, le remboursement du terrain n'intervenant qu'au terme du crédit pour la maison. Le foncier aura préalablement été acheté par LOGIL et une subvention de la commune de l'ordre de 3 000 €. Le CM ne souhaite pas donner suite à ce procédé pour lequel les critères d'attributions semblent peu équitables.
- **Rapport de l'INSEE concernant la fréquentation du Camping :** dans un comparatif entre 2007 et 2008, il met en évidence une baisse en mai-juin et une hausse en juillet-août-septembre. Le taux d'occupation avoisine celui des campings alentour.
- **« Transport à la demande » :** la demande de rattachement de Meaulne au secteur de Vallon au lieu de Cérilly a été autorisée par le Service Départemental. La modification entrera en vigueur à compter du 18 août 2009. Elle permettra les déplacements sur Montluçon plus attractifs car plus pratiques et aussi plus économiques.
- **Courrier de réponse de l'Inspection Académique suite aux inquiétudes de suppression des RASED :** il indique que les maîtres de classes sont les premiers à traiter les difficultés scolaires des élèves. L'action des RASED par l'intermédiaire d'enseignants spécialisés se poursuivra « pour des difficultés spécifiques ». Les communes rurales retiennent l'attention du Ministère.
- **Bulletin Municipal :** la prochaine parution aura lieu en juin.
- **Compte-rendu de réunion :** Madame DUMONT, au titre de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, présente le projet d' « Aide à la Personne » porté par le Pays de Montluçon. Après certains constats, il s'avère que de nouveaux axes (dans le domaine de l'enfance ou l'assistance linguistique) peuvent être envisagés. IL faudra en premier lieu recenser les besoins. L'intervention du CCAS jouera son rôle dans ce domaine.
- **Correspondant Défense :** Madame DUMONT rend compte des dernières intentions du Ministère : renforcer, auprès de la population et surtout des jeunes, l'image de la Défense et de l'utilité des militaires en rappelant les missions d'intervention de ces derniers en différentes contrées du monde.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 17 juin 2009 à 20 h 30 à la Mairie de MEAULNE.